

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

DÉCISION DU MAIRE
N°2023_037

1.1 MARCHES PUBLICS

030303

Objet : Marché de travaux
Aménagement de la rue Méditerranée

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son alinéa 4 ;
VU le Code de la Commande Publique ;
VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;
VU le budget de l'exercice en cours ;
VU la consultation réalisée dans le cadre des dispositions du Code de la Commande Publique ;
VU le rapport d'analyse des offres effectué par BE2T.

DECIDE

D'ÉTABLIR ET DE SIGNER avec les entreprises retenues ci-dessous les marchés d'aménagement de la rue Méditerranée, et toutes les pièces si rapportant :

- **Lot n°1 : Voirie-Pluvial**
à S.A.S TRAVAUX PUBLICS 66 **pour un montant de 148 500,00 € HT**
- **Lot n°2 : Réseaux secs**
à S.A.S AG BTP **pour un montant de 53 645,07 € HT**
- **Lot n°3 : Espaces verts**
à S.A.S GABIANI PAYSAGE **pour un montant de 8 223,35 € HT**

ET DE RENDRE COMPTE de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 19 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le

20/09/2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/09/2023

Application agréée E-legalite.com

93_SE-066-216601443-20230919-DECISION23_